

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 28/02/2011

Date de la convocation:

09/02/2011

Date d'affichage:

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 55

L' an 2011 et le 28 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. KREISS Alfred à Mme KOCHER Bernadette,

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, KAUFFER Fabien, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, MEYER Willy, PREVOT Dominique RICHERT Robert, SCHAEFER Marc, SCHNEIDER Francis, WEISHAAR Jean,

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 022.2011

Vote : A l'unanimité

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

**022.2011 : Affectation des résultats 2010 : Budget annexe "chaufferie à Durrenbach".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010,*

*Considérant les résultats de l'exercice 2010,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver les affectations de résultat suivant :**

**Solde 2010 de la section de fonctionnement :**

**Affecté en section de fonctionnement :**

**Affecté en section d'investissement :**

Envoyé en préfecture le 16/03/2011

Reçu en préfecture le 16/03/2011

Affiché le **98,93 €**

**- 98,93 €**

**0,00 €**

**Solde 2010 de la section d'investissement : - 389 110,55 €**

**Affecté en section d'investissement en totalité.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 14/03/2011

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

